

**Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de
la canalisation 9 (le « Projet ») de Pipelines Enbridge Inc. (« Enbridge »)
Demande en vertu de l'article 58 et de la partie IV (la « Demande ») de la *Loi sur
l'Office national de l'énergie***

**OH-002-
2013**

**Office national de l'énergie (« ONÉ » ou « Office
») Demande de renseignement n° 4 à Enbridge
Dossier OF-Fac-Oil-E101-2011-01 02**

**Demande de renseignement
n°4.9**

Questions environnementales

4.9 *Planification des interventions d'urgence en cas de déversement*

**Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles**

Déposé le : 2-12-2013

CAPERN-036

Secrétaire : VR

- Source :**
- i) Dépôt (A3J7G2), Ville de Hamilton – Lettre de commentaires (Adobe pages 2 et 5 de 6);
 - ii) Dépôt (A3J5X5), Ville d'Ajx – Lettre de commentaires (Adobe pages 4 de 4);
 - iii) Dépôt A3J5Z0, Ville de Kingston – Lettre de commentaires (Adobe pages 2 de 3);
 - iv) Dépôt (A3J7Z2), Ville de Toronto – Preuve écrite (Adobe pages 4 et 6 de 20);
 - v) Dépôt A3J6L7, Ville de Burlington – Lettre de commentaires (Adobe pages 2 de 3);
 - vi) Dépôt A3J3F1, Municipalité régionale de Durham – Lettre de commentaires (Section 4.2; Adobe pages 6 et 7 de 20);
 - vii) Dépôt A3J7Q8, Ville de Mississauga – Preuve écrite de la Ville de Mississauga (Adobe page 4 de 6);
 - viii) Dépôt A3J9A6, Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton – Lettre de commentaires (Adobe pages 8 et 9 de 14);
 - ix) Dépôt A3J713, Preuve écrite – Municipalité de Très-Saint-Rédempteur (Adobe page 8 de 13);
 - x) Dépôt A3J6K9, Preuve écrite – Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (Adobe page 10 de 22);
 - xi) *Règlement sur les pipelines terrestres.*

Préambule : Dans la source i), la Ville de Hamilton est d'avis qu'Enbridge n'est pas prête à fournir aux intervenants municipaux en cas d'urgence l'information nécessaire qui permettrait à ces premiers intervenants de bien planifier une intervention aussi coordonnée et efficace que possible et de bien s'y préparer, dans l'éventualité d'une situation d'urgence liée à un pipeline.

Dans la source ii) la Ville d'Ajx indique qu'Enbridge n'a pas établi un lien avec la Ville afin de fournir des renseignements comme les emplacements de gestion des eaux pluviales à des fins d'intervention d'urgence. Elle précise en outre qu'Enbridge ne fournit pas les plans d'intervention en cas de déversement à l'avance aux municipalités. La Ville d'Ajx est d'avis que les plans propres à une municipalité, délimitant les rôles et les responsabilités pour le personnel municipal local et régional, le personnel d'intervention d'urgence, les organismes de conservation et le ministère de l'Environnement, sont essentiels afin que les municipalités comprennent avant qu'un déversement survienne les mesures à prendre pour protéger le public et l'environnement.

Dans la source iii) la Ville de Kingston a manifesté l'intérêt de voir la mise en place d'un rigoureux système de protection civile et d'intervention d'urgence qui coordonnerait les activités de formation, d'exercices de simulation et d'intervention entre tous les exploitants pipeliniers et les intervenants d'urgence locaux.

Dans la source iv) la Ville de Toronto constate que le manuel d'intervention d'urgence d'Enbridge fourni durant l'instance de la canalisation 9B est un document « général » qui ne traite pas d'une intervention d'urgence à Toronto en particulier. La Ville de Toronto suggère d'organiser une rencontre avec d'autres organismes de services d'urgences afin d'examiner et d'étudier le protocole d'intervention en cas de déversement d'Enbridge.

Dans la source v) la Ville de Burlington est d'avis qu'il est nécessaire de mettre en place un plan d'intervention coordonnée pouvant tirer parti des capacités des équipes d'intervention d'urgence locales.

Dans la source vi) la Municipalité régionale de Durham suggère des séances de formation pratique sur les interventions d'urgence et des simulations de situations de déversements avec les municipalités touchées, les intervenants de première ligne et les parties intéressées afin de se pencher sur les préoccupations locales et les mesures propres à chaque municipalité qui peuvent être nécessaires dans le plan d'intervention d'urgence.

Dans la source vii) la Ville de Mississauga indique qu'Enbridge n'a pas effectué d'exercice d'intervention d'urgence avec les premiers intervenants de la ville.

Dans la source viii) et la source ix) les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et de Très-Saint-Rédempteur demandent que leurs intervenants et services d'urgence concernés prennent part à la formation et apportent leur collaboration concernant le plan d'intervention d'urgence pour la canalisation 9.

Dans la source x) la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges demande qu'Enbridge fournisse des renseignements à ses services d'urgence et tient à être consultée au sujet du plan d'intervention d'urgence et à y contribuer.

L'Office fait remarquer que les articles 33 à 35 du *Règlement de l'Office*

national de l'énergie sur les pipelines terrestres (RPT) se lisent comme suit :

33. La compagnie doit entrer et demeurer en communication avec les organismes qui peuvent devoir intervenir en cas d'urgence sur le pipeline; elle doit les consulter lorsqu'elle établit et met à jour le manuel des mesures d'urgence.

34. La compagnie doit prendre toutes les mesures raisonnables pour informer toutes les personnes qui peuvent être associées à une activité d'intervention en cas d'urgence sur le pipeline des pratiques et procédures en vigueur, et mettre à leur disposition des renseignements conformes à ceux précisés dans le manuel des mesures d'urgence.

35. La compagnie doit établir un programme d'éducation permanente à l'intention des services de police et d'incendie, des installations de santé, des autres agences et organismes compétents ainsi que des membres du grand public qui habitent près du pipeline pour les informer de l'emplacement du pipeline, des situations d'urgence possibles pouvant mettre en cause le pipeline et des mesures de sécurité à prendre en cas d'urgence.

Demande :

1. Prière de décrire comment Enbridge a satisfait aux exigences des articles 33 à 35 du RPT pour le Projet, ou, si une ou des exigences n'ont pas été satisfaites, veuillez fournir un plan d'action et un échéancier détaillés visant à y répondre.
2. En répondant à la question ci-dessus, veuillez décrire les aspects suivants :
 - a) les parties intéressées, les agences et autres organismes participants;
 - b) les détails des renseignements fournis à chaque partie intéressée, agence ou autre organisme;
 - c) les dates auxquelles les renseignements ont été fournis à chaque partie intéressée, agence ou autre organisme, ou les dates des rencontres tenues avec ceux-ci;
 - d) les commentaires ou préoccupations qu'ont exprimés les parties intéressées, les agences et autres organismes participants, le cas échéant;
 - e) les mesures que propose Enbridge pour traiter chacun des commentaires ou préoccupations exprimés; ou, si Enbridge considère qu'il n'y a aucune mesure à prendre quant au commentaire ou à la préoccupation, la ou les raisons de ne pas en tenir compte.

Réponse : Parties intéressées, agences et organismes participants

Programme de sensibilisation publique

Enbridge rencontre tous les ans les parties prenantes et les organismes d'intervention d'urgence le long de la canalisation 9, conformément aux manuels d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, Livre 1, rubrique 03-02-02 – Normes – Programme de sensibilisation du public. Le Livre 1 est déposé auprès de l'ONÉ, et un exemplaire caviardé du livre, y compris la rubrique 03-02-02 complète, a été déposée comme pièce B-25D dans le cadre de l'instance de la première étape du projet d'inversion de la canalisation 9 (0H-005-2011).

L'objectif du programme de sensibilisation du public (« PSP ») vise à continuellement sensibiliser le public à proximité de l'emprise du pipeline, ainsi que les services de police et d'incendie et autres organismes ou agences sur l'emplacement du pipeline, et les mesures de sécurité à mettre en œuvre dans l'éventualité peu probable d'un déversement.

Dans le cadre du PSP, Enbridge communique avec les propriétaires et les locataires sur l'emprise de la canalisation 9 et les voisins situés dans un rayon de 60 m de l'emprise tous les ans par la poste. Enbridge rencontre personnellement les propriétaires, les locataires et les voisins tous les trois ans. Veuillez consulter la réponse à la DR 1.51.b de l'Ontario et la réponse à la DR 2.23 de Toronto pour les détails sur les renseignements fournis aux propriétaires chaque année, dans le cadre du PSP.

De plus, Enbridge communique avec les organismes locaux (y compris les intervenants d'urgence), dans un rayon de 20 kilomètres de l'emprise, tous les ans au moyen de visites personnelles. Dans le contexte du PSP, Enbridge répond aux questions concernant les interventions d'urgence, y compris les rôles que jouerait Enbridge et les organismes d'intervention en cas d'une urgence sur le réseau d'Enbridge. Enbridge examine les renseignements recueillis au cours de ces rencontres chaque année dans le but de déterminer si des modifications doivent être apportées au plan d'intervention d'urgence (« PIU »).

Veuillez consulter l'annexe 1 de la DR 4.9 de l'ONÉ pour une liste des parties intéressées, agences et autres organismes qui ont participé aux discussions sur les interventions d'urgence dans le cadre du PSP d'Enbridge en 2012. Les informations pour le PSP de 2013 ne sont pas disponibles puisque ce programme est en cours.

Participation propre au projet

Comme il est mentionné dans la réponse à la DR 3.11 de l'ONÉ, ni l'emplacement ni le PIU de la canalisation 9 ne seront modifiés en raison du Projet. Par conséquent, Enbridge soutient que les renseignements qu'elle a transmis par le passé et continue à transmettre aux parties prenantes dans le cadre de son PSP satisfont aux exigences des articles 33 à 35 du *Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines*

terrestres (« RPT ») pour le Projet. Cependant, en plus des rencontres dans le cadre du PSP et afin de satisfaire davantage aux exigences des articles 33 à 35 du RPT pour le Projet, Enbridge a organisé des rencontres propres au projet avec diverses administrations municipales entre mai 2012 et juillet 2013. À chacune de ces rencontres, Enbridge a fourni des précisions sur la façon dont elle intervient dans une urgence et ses attentes à l'endroit des organismes d'intervention d'urgence.

Municipalités

Enbridge a consulté les municipalités suivantes entre mai 2012 et juillet 2013 au cours de rencontres propres au Projet :

En Ontario

- Ville de Belleville
- Ville de Brockville
- Ville de Burlington
- Ville de Cambridge
- Ville de Cornwall
- Ville de Hamilton
- Ville de Kingston
- Ville de Kitchener
- Ville de London
- Ville d'Oakville
- Ville d'Oshawa
- Ville de Pickering
- Ville de Quinte West
- Ville de Sarnia
- Ville de Scarborough
- Ville de Toronto
- Ville de Mississauga
- Ville de Waterloo
- Canton d'Alnwick-Haldimand
- Comté de Brant
- Canton de North Dumfries
- Comté de Leeds et Grenville
- Comté de Lambton
- Municipalité de Brighton
- Municipalité de Clarington
- Municipalité de Port Hope
- Municipalité de Tweed
- Région d'Halton
- Région de Durham
- Canton d'Augusta
- Canton de Cramahe
- Canton de Dawn Euphemia
- Canton d'Edwardsburg/Cardinal

- Canton de Elizabethtown-Kitley
- Canton de Front of Yonge
- Canton de Leeds and the Thousand Islands
- Comté de Lennox and Addington
- Canton Loyalist
- Ville de Quinte West
- Canton de North Glengarry
- Canton de South Glengarry
- Canton de Tyendinaga
- Ville de Pickering
- Ville de Whitby
- Ville d'Ajax
- Ville de Bowmanville
- Ville de Colbourne
- Ville de Brighton
- Ville de Coburg
- Ville de Ganonoque

Au Québec

- Ville de Montréal-Est
- Ville de Montréal
- Ville de Laval
- Ville de Terrebonne
- Ville de Pointe-Fortune
- Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
- Ville de Mirabel
- Municipalité de Saint-Placide
- Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
- Ville de Rigaud
- Municipalité de Très-Saint-Rédempteur
- Ville de Sainte-Justine-de-Newton

Intervention en cas d'urgence

En plus des exigences du PSP, Enbridge fournit personnellement des renseignements en matière de sécurité du pipeline tous les ans aux organismes d'intervention d'urgence dans un corridor de 20 km le long de l'emprise de la canalisation 9. En 2012, Enbridge a remis des clés USB, aux organismes d'intervention d'urgence et aux municipalités, contenant différents renseignements, notamment :

- une brochure « Renseignements importants en matière de sécurité à l'intention des intervenants en cas d'urgence » présentant de l'information sur les mesures de sécurité du pipeline et les numéros d'urgence particuliers aux premiers intervenants;
- les fiches signalétiques (« FS ») des produits transportés sur le réseau pipelinier d'Enbridge;

- une vidéo « Pipeline et sécurité », expliquant le programme de construction et d'entretien du pipeline;
- un ensemble de cartes pour chaque comté indiquant les emplacements où le pipeline traverse afin d'aider les intervenants d'urgence à mieux déterminer le tracé du pipeline et à se familiariser avec l'emplacement des installations d'Enbridge. Ces cartes sont fournies en réponse aux demandes provenant des intervenants d'urgence en 2011.

Au cours des rencontres propres au Projet avec les municipalités entre mai 2012 et juillet 2013, Enbridge a discuté des questions d'intervention d'urgence suivantes :

- le personnel de garde jour et nuit, formé pour intervenir en cas d'urgence sur le pipeline;
- les matériaux de rechange disponibles (conduite, raccords, etc.);
- l'équipement d'intervention disponible (barrages flottants, écumeurs, feuilles absorbantes, etc.);
- les étapes du plan d'intervention d'urgence;
- les travaux d'Enbridge visant à assurer la sécurité du public et son personnel;
- la protection de l'environnement;
- la reprise des activités seulement si les deux objectifs mentionnés ci-dessus ont été satisfaits;
- le travail en collaboration avec les organismes d'intervention municipaux dans le but d'assurer la coordination des activités d'intervention.

Commentaires ou préoccupations exprimés

Dans le cadre du PSP, Enbridge note toutes les questions et préoccupations que soulèvent les parties intéressées, agences et autres organismes. Dans le cadre du PSP de 2012, les propriétaires n'ont soulevé aucune préoccupation quant aux interventions d'urgence ou à la sécurité.

Aux rencontres d'intervention d'urgence, les commentaires et les questions exprimés au cours du PSP de 2012 étaient cohérents et visaient les aspects suivants :

1. Combien de pétrole serait déversé dans le cas d'un incident sur le pipeline?
2. Combien de temps prendrait Enbridge pour arriver sur place dans le cas d'un incident sur le pipeline?
3. Enbridge exploite-t-elle le pipeline en utilisant un système de gestion des incidents?
4. Enbridge peut-elle fournir une carte représentant l'emplacement

du pipeline?

Enbridge a pu répondre aux trois premières questions soulevées par les intervenants en cas d'urgence dans le cadre de rencontres avec les agences d'intervention. En réponse aux demandes portant sur les cartes de l'emplacement du pipeline, Enbridge distribue des cartes aux intervenants depuis 2012. D'ici la fin du PSP de 2013, tous les premiers intervenants auront reçu une carte de l'emplacement du pipeline.

Les questions posées au cours des rencontres municipales propres au Projet étaient également cohérentes. Les questions posées, les réponses d'Enbridge ou les mesures qu'elle a prises sont énumérées ci-après.

- Combien de temps serait nécessaire pour une intervention dans leur communauté en particulier?

Réponse d'Enbridge : Enbridge a répondu à cette question chaque fois et dès qu'elle a été posée. Par conséquent, Enbridge est d'avis qu'aucune autre mesure n'est requise pour répondre à cette question.

- Quelles mesures a prises, ou prendra Enbridge pour former les intervenants municipaux en vue d'une intervention en cas de déversement de pétrole?

Réponse d'Enbridge : Le PSP renseigne les intervenants municipaux sur les mesures à prendre dans une intervention en cas d'incident. De plus, Enbridge se livre, en moyenne, à 15 exercices d'intervention d'urgence chaque année, y compris des activités de simulation ou sur le terrain. Enbridge invite les différentes agences d'intervention à participer à ces exercices, qui donnent à Enbridge l'occasion de nouer des liens et à chaque partie d'apprendre les uns des autres. Par exemple, Enbridge a effectué un exercice de simulation lié au franchissement de la rivière Don le 31 août 2013. Les services hydriques et de police de Toronto ont participé à l'exercice. Le service des incendies a refusé.

Au début de 2013, Enbridge a annoncé un nouveau programme de formation en ligne à l'intention des intervenants d'urgence (mypipelinetraining.com) et présente aux instructeurs en sécurité incendie et aux chefs de services d'incendie le long de l'emprise de la canalisation 9 ce programme modulaire gratuit de quatre heures, qui est très bien reçu à ce jour.

En réponse aux questions précises reçues de la Ville de Toronto et de la Ville de Hamilton, Enbridge examine actuellement le suivi qui a été fait en ce qui concerne les stratégies d'intervention localisées pour la région du Grand Toronto (« RGT ») et de la

Ville de Hamilton.

- Quelles mesures d'intervention particulières sont adoptées en vue de protéger les écosystèmes vulnérables tels que les terres humides, les bassins hydrographiques, les ruisseaux et les rivières?

Réponse d'Enbridge : Le PIU d'Enbridge est offert (en exemplaire caviardé) à tous les intervenants (veuillez consulter la réponse à la DR 1.44.b.v de l'Ontario). Enbridge prévoit rencontrer tous les organismes de conservation le long de l'emprise de la canalisation 9 avant la fin du projet de construction dans le but d'étudier le PIU en entier et de discuter des plans d'intervention d'urgence détaillés. Le 27 août 2013, Enbridge a rencontré le personnel de l'Office de la protection de la nature de Toronto (« TRCA ») afin d'étudier les plans d'intervention et les stratégies visant les franchissements de cours d'eau importants de la RGT.

Enbridge a créé un répertoire d'intervention en cas de déversement qui recense les zones vulnérables que traverse la canalisation 9. Enbridge a terminé la cartographie des points de contrôle de tous les cours d'eau que franchit le pipeline en Ontario et au Québec et a indiqué les emplacements stratégiques pour le déploiement d'équipements de confinement et de récupération afin d'apporter les mesures correctives de manière efficace dans le cas d'un déversement dans ces cours d'eau.

- Est-ce que le transport du bitume dilué soulève de nouvelles questions relativement aux interventions d'urgence?

Réponse d'Enbridge : Enbridge a répondu à cette question chaque fois et dès qu'elle a été posée. Par conséquent, Enbridge est d'avis qu'aucune autre mesure n'est requise pour répondre à cette question.

Certaines collectivités ont soulevé des préoccupations particulières dans des mémoires présentés dans cette instance. Enbridge répond comme suit, en plus des renseignements présentés ailleurs dans la présente réponse et à l'Annexe 1 de la DR 4.9 de l'ONÉ :

Ville de Hamilton :

Le 22 mai 2013, les représentants d'Enbridge ont rencontré le chef du Service d'incendie de la Ville de Hamilton, Rob Simonds, et ses cadres de direction, pour discuter des exigences du service en matière de renseignements et des mesures visant à fournir des renseignements supplémentaires. Enbridge compile actuellement les renseignements demandés et rencontrera de nouveau le Service d'incendie de Hamilton à la fin du mois de septembre 2013.

Ville d'Ajaj :

Un représentant d'Enbridge a rencontré le chef du Service d'incendie d'Ajaj, Mark Diotte, le 9 janvier 2013, pour discuter des procédures d'intervention d'urgence d'Enbridge. Une clé USB contenant des renseignements et des cartes concernant le pipeline, les procédures d'intervention d'urgence, des vidéos d'information et les coordonnées d'urgence a été remise au chef. Enbridge communiquera avec la municipalité dans le but de déterminer la personne avec qui discuter des préoccupations de gestion des eaux pluviales de la Ville.

Ville de Kingston :

Un représentant d'Enbridge a rencontré le chef du Service d'incendie de Kingston, Rhéaume Chaput, le 14 mars 2013, et discuté des procédures d'intervention d'urgence d'Enbridge. Une clé USB contenant des renseignements et des cartes concernant le pipeline, les procédures d'intervention d'urgence, des vidéos d'information et les coordonnées d'urgence a été remise au chef.

Enbridge travaille avec Greg Robinson, un cadre dirigeant de Kingston, sur un projet visant à fournir au centre de formation incendie de Kingston un assemblage de vanne de sectionnement de canalisation, servant à des fins d'aide à la formation aux premiers intervenants. Enbridge prévoit que l'assemblage de vanne de sectionnement sera livré à Kingston avant la fin de 2013.

Les 7, 8 et 9 août 2012, un consultant en formation professionnelle d'Enbridge a fourni au Service d'incendie de Kingston une formation sur le programme d'intervention d'urgence à Kingston. La formation comprenait les tactiques et les ressources d'intervention et définissait les rôles des intervenants municipaux participant à une intervention d'urgence.

Ville de Toronto :

Depuis juin 2013, Enbridge collabore avec le capitaine William Brown, instructeur principal du Service d'incendie de Toronto, afin de mettre en place le nouveau programme de formation en ligne d'Enbridge « mypipelinetraining.com » à l'intention du Service d'incendie de la Ville de Toronto. Le capitaine Brown a fait part de son intention de faire suivre cette formation aux 3 500 membres du Service d'incendie de Toronto.

Le 27 août 2013, des experts compétents d'Enbridge ont rencontré des membres du personnel du TRCA dans le but de discuter du plan d'intervention d'urgence de la RGT et d'examiner celui-ci. Les questions clés qui devront être traitées et planifiées plus en détail ont été déterminées. Tel qu'il est mentionné précédemment, des discussions ont eu lieu sur les plans d'intervention tactique visant les principaux

franchissements de cours d'eau et les occasions de partage de renseignements ont été mises en lumière.

Enbridge prévoit la mise en place d'une équipe de travaux d'entretien du pipeline à Mississauga, à compter du troisième trimestre de 2014. Cette équipe interviendrait dans l'éventualité peu probable d'un incident sur le pipeline dans la RGT. L'emplacement de cette équipe permettra d'améliorer le délai d'intervention en cas d'incident sur le pipeline dans la RGT. Cette mesure répond aux préoccupations soulevées par la Ville de Toronto, le TRCA et d'autres concernant le délai d'intervention dans la RGT.

Ville de Burlington :

Un représentant d'Enbridge doit rencontrer le chef du Service d'incendie de Burlington, Tony Bavota, le 13 septembre 2013. Cette rencontre fournira une occasion pour examiner la trousse d'information du PSP à l'intention de l'intervenant d'urgence et le nouveau programme de formation à l'intention des premiers intervenants. Enbridge saisira également cette occasion pour obtenir des précisions du chef du Service d'incendie sur la meilleure façon pour Enbridge de travailler avec le Service d'incendie de Burlington en vue de s'assurer que le service comprennent clairement le plan d'intervention régional d'Enbridge et de déterminer comment le service pourrait appuyer une intervention, au besoin.

Municipalité régionale de Durham :

Un consultant en formation d'Enbridge a donné des séances de formation à l'intention des premiers intervenants dans la région de Durham en 2012 aux dates suivantes :

Clarington	les 5, 12, 19, 22, 26, 27 novembre
Whitby	les 13, 20, 27 novembre
Ajax	les 29 et 30 novembre et les 6 et 7 décembre

Les services d'incendie d'Ajax, de Pickering, de Whitby et de Clarington ont été informés du nouveau programme de formation à l'intention des premiers intervenants et un représentant d'Enbridge a fait une présentation à l'association des officiers de formation en matière d'incendie de l'Ontario à la conférence du commissaire aux incendies de l'Ontario à Toronto, le 7 mai 2013. Les officiers de formation de la région de Durham étaient présents.

Ville de Mississauga :

Enbridge entend rencontrer le Service d'incendie de Mississauga pour planifier un exercice de simulation d'intervention en 2014.

Municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et de Très-Saint-Rédempteur :

En novembre 2012, les représentants d'Enbridge ont rencontré les

représentants des services d'incendie de Très-Saint-Rédempteur et de Rigaud, au Québec, pour étudier les renseignements du PSP à l'intention des intervenants d'urgence. Sainte-Justine-de-Newton est desservi par le Service d'incendie de Rigaud.

Des exercices d'intervention d'urgence seront programmés au Québec en 2014.

Municipalité régionale de Comté (« MRC ») de Vaudreuil-Soulanges :

L'emprise de la canalisation 9B traverse trois municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Jusqu'ici, les efforts d'Enbridge ont porté sur le partage de renseignements avec les municipalités directement touchées. En réponse à la demande de la MRC, Enbridge organisera une rencontre avec le personnel de la MRC afin de communiquer les renseignements concernant les plans d'intervention d'urgence d'Enbridge pour la région de Québec.

